

MAIRIE DE SAINT-CYR

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 janvier 2015 à 19 heures

Conseillers présents : Christian PROTET, Maire,
Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, Jean-Paul CHAILLET, adjoints,
François LAMBERT, François DURVILLE, Aurélie FOREST, Sophie CHAUSSAT,
Dominique PRIN, Jean-Louis MEULIEN, Philippe JUPPET, Alain GAUTHERON,
Patricia ROCHEY, Dominique PICODOT, Sébastien BERT.

Secrétaire de séance : Sébastien BERT

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 11 décembre 2014.

RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE COMMUNAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. GIRARDIN Philippe est en disponibilité depuis le 1^{er} novembre 2014 et propose le recrutement d'un jeune dans le cadre d'un contrat « Emploi d'Avenir ». Il ajoute que le choix de la commission de recrutement s'est porté sur M. PLAT Julien. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat à durée déterminée d'un an à compter du 1^{er} février 2015.

COUPE AFFOUAGERE

Le Maire informe le Conseil que M. ROUTHIER, nouvel agent ONF, a demandé de reprendre la délibération de la coupe N° 10 en modifiant les termes de celle-ci. Cette délibération fixe le délai de vidange de la portion au 15 septembre 2016 au lieu du 31 octobre 2016. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal valide cette nouvelle délibération et charge le Maire de demander, si possible, le maintien de la date de débardage au 31 octobre 2016.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT

Le Maire rappelle au Conseil que la commune a mis à la disposition du SDIS le bâtiment d'habitation de la ferme MOINE pour leur permettre de réaliser les formations des sapeurs-pompier. Cette convention se termine le 31 janvier 2015 et le Maire propose de la renouveler.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce renouvellement dans les mêmes conditions : mise à disposition à titre gracieux pour une durée de un an à compter du 1^{er} février 2015, occupation uniquement le vendredi soir et le week-end après avoir prévenu la mairie une semaine avant.

INVESTISSEMENTS 2015

Le Maire rappelle au Conseil qu'une subvention de 10 000 € a été accordée par le Conseil Général dans le cadre du Programme d'Investissement Intercommunal et Communal pour la transformation d'un local en logement. Il rappelle également que l'Etat a accordé une subvention de 26% pour la construction d'un local associatif.

Le Maire propose aux conseillers d'abandonner pour le moment le projet de logement et de faire la demande auprès du Conseil Général pour transférer la subvention PIIC sur le local associatif. Il ajoute qu'une subvention « Réserve Parlementaire » peut être accordée pour cette construction. Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de transfert de la subvention PIIC sur la construction du local associatif et autorise le Maire à déposer une demande au titre de la « Réserve Parlementaire » auprès de M. EMORINE, sénateur.

CIMETIERE

Les travaux du cimetière (mise en place d'un columbarium, de 3 caves urnes et création d'un jardin souvenir) sont pratiquement terminés. Par ailleurs le logiciel de gestion des concessions est en service.

REMBOURSEMENT ACHAT

Le Maire informe le Conseil qu'il a profité d'une promo sur INTERNET pour renouveler les téléphones de la Mairie. Il ajoute qu'il a dû régler cet achat personnellement. Le Conseil Municipal donne un avis favorable au remboursement à M. PROTET Christian de cet équipement d'un montant de 54,90 €.

MISE EN SECURITE DE L'ATELIER

Le Maire informe le Conseil que l'atelier municipal a été revisité une seconde fois par des cambrioleurs. Afin de sécuriser le local, il a fait placer immédiatement une porte sécurité par l'entreprise CHAILLET et propose de comptabiliser cet équipement de 1 513 € TTC en investissement dans le budget 2015. Avis favorable du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'inscription d'une somme de 5 000 € au budget 2015 pour le remplacement du matériel.

DEMANDE D'UN RIVERAIN

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier d'un habitant de la commune qui propose la réalisation de 4 places de stationnement sur le domaine public devant sa propriété.

Après avoir étudié le plan, le Conseil Municipal considère que l'agencement proposé peut entraîner une gêne pour le voisinage et pour la circulation des piétons et que l'espace public ne doit pas être transformé en parking permanent. Pour ces motifs, le Conseil Municipal décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

CONTROLE DES ARCHIVES

Le Maire informe le Conseil que la directrice du Service Départemental des Archives accompagnée d'une archiviste du Centre de Gestion a réalisé un contrôle des archives de la commune. Le Centre de Gestion dispose d'un service archivage et va transmettre un devis relatif à l'archivage des documents.

La séance est levée à 21 h.

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CYR, le 23 janvier 2015

Le Maire
Christian PROTET